



**Concours de création
du logo du 60^{ème} anniversaire
de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)**

Règlement

1. Présentation de l'AUF

Fondée en 1961 à Montréal, l'AUF - Agence Universitaire de la Francophonie, premier réseau universitaire au monde, avec plus de 1000 établissements membres répartis dans 119 pays, est l'opérateur direct et reconnu de la Francophonie pour l'enseignement supérieur et la recherche.

L'AUF avec une présence sur les cinq continents, grâce à son réseau d'implantations, au plus près de l'écosystème éducatif et universitaire, en fait l'un des opérateurs de terrain les plus impactant. L'AUF met notamment en œuvre les engagements pris, dans son domaine, par la Conférence des chefs d'États et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

L'AUF a pour mission d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et agit pour une francophonie scientifique engagée dans le développement économique, social et culturel des sociétés.

L'AUF développe un ensemble de projets innovants en faveur d'une francophonie scientifique numérique d'envergure internationale, d'une meilleure insertion professionnelle des jeunes diplômés et du développement de la culture de l'entrepreneuriat.

2. Objectifs du concours

A l'occasion de son 60^{ème} anniversaire qu'elle célèbre en 2021, l'AUF souhaite associer les étudiantes et étudiants issu.e.s de ses 1007 établissements membres dans la création d'un logo pour son 60^{ème} anniversaire.

3. Organisateur du concours

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), dont le siège social est situé Pavillon Jean-Marc Léger 3034 bd Edouard-Montpetit, Montréal (Québec), H3T 1J7, Canada, et dont l'établissement principal est situé en France, au 4 place de la Sorbonne, 75005 Paris, représentée par Prof. Slim KHALBOUS, en sa qualité de Recteur, dûment habilité aux fins des présentes.

4. Prix

Pour le logo gagnant du concours, la ou le participant.e se verra décerner un prix unique d'un montant de 1 500 €.

5. Conditions de participation

Le concours est ouvert aux étudiantes et étudiants inscrit.e.s pour l'année universitaire 2020-2021 dans un [établissement d'enseignement supérieur et de recherche membre de l'AUF](#)

Les participant.e.s devront fournir une copie de leur carte d'étudiant(e) ou une copie de leur attestation d'inscription pour l'année universitaire 2020-2021.

Les enfants des personnels de l'AUF ne sont pas autorisés à y participer.

6. Modalités de participation

Les participant.e.s doivent s'inscrire au concours via le formulaire d'inscription accessible via ce lien : [formulaire d'inscription](#)

Une seule proposition de logo par formulaire d'inscription est autorisée. Les propositions incluant plus d'un logo par formulaire ne seront pas prises en considération.

Toutes les soumissions doivent impérativement être des œuvres originales et ne doivent s'inspirer de tout ou partie d'éléments graphiques, de marques déposées ou d'images protégées existantes ou bien appartenant à des tiers.

7. Consignes de création

Lors de la création du logo, son concepteur doit tenir compte des mots clés suivants : francophonie, enseignement supérieur, recherche, jeunesse, international, interculturalité, célébration.

La proposition doit :

- promouvoir le réseau international de l'AUF
- incarner sa diversité culturelle
- faire figurer le chiffre 60 et suggérer la notion de festivité associée à un anniversaire
- avoir un caractère universel, et non pas évoquer une région ou un pays en particulier
- s'adresser aux différentes cibles de la communication de l'AUF : enseignant.e.s, étudiant.e.s, doctorant.e.s, partenaires institutionnels
- comprendre tout ou partie des éléments graphiques du logo de l'AUF : soit AUF ou la sphère ([Télécharger le logo de l'AUF](#))
- présenter obligatoirement un caractère adaptable qui permettra sa déclinaison sur une variété de supports et en plusieurs tailles
- le logo devra être présenté en version polychrome (couleur).
- Le logo devra respecter les couleurs institutionnelles directement issues du logo AUF :
 - Les 2 couleurs principales du logo :
 - Rouge : C0 M100 J65 N35 / #a70a2d
 - Gris : C0 M0 J100 N44 / #aaaaa9
 - Les 5 couleurs de la Francophonie :
 - Violet : C70 M100 J0 N0 / #702283
 - Rouge : C0 M95 J90 N0 / #e52322
 - Vert : C55 M0 J100 N0 / #86bc25

- Jaune : C0 M15 J90 N0 / #ffd618
- Bleu : C75 M20 J0 N0 / #169fdb

8. Contraintes techniques et remise du logo

La candidate ou le candidat devra fournir les données techniques appropriées, et notamment les informations relatives aux polices et aux valeurs RVB utilisées pour son logo.

Les fichiers doivent être uniquement transmis en haute résolution (image en 300dpi ou fichier vectoriel) au format .PDF, .png, .ai, ou .eps, et être d'une taille maximale de 10 MB.

La transmission des fichiers s'effectue exclusivement par l'intermédiaire du formulaire d'inscription en ligne accessible via ce lien : [formulaire d'inscription](#)

9. Calendrier

- Lancement de l'appel à candidatures : du 23 février 2021 au lundi 15 mars 2021 à minuit heure de Paris

L'organisateur se réserve le droit de modifier la date de l'événement dans l'éventualité d'une date mieux indiquée pour les délibérations du concours.

10. Jury

Le jury est composé de personnes qualifiées que l'AUF identifiera.

11. Critères de sélection

Le choix de la proposition gagnante se fera en fonction des critères suivants :

- sa pertinence : la proposition doit être conforme aux conditions définies dans le règlement du concours ;
- son originalité : elle doit démontrer originalité, impact et imagination, et cibler les différents publics de l'AUF ;
- sa qualité esthétique : elle doit être attractive.

12. Processus de sélection

Le jury désigne le projet gagnant selon les critères définis ci-dessus.

La lauréate ou le lauréat sera mis.e à l'honneur lors d'un événement organisé par l'AUF.

L'auteur.e de la proposition gagnante sera informé.e par e-mail. Après désignation du projet gagnant et acceptation du prix, l'auteur.e de la proposition gagnante s'engage à fournir tous les éléments et fichiers nécessaires : logo ; polices ; palette des couleurs.

13. Disqualification et sanctions

S'il apparaît clairement qu'un participant ne satisfait pas aux conditions de participation du concours de création du logo, ou si les informations qu'il fournit en vue de participer ne sont pas fiables, sa participation est déclarée nulle et entraîne son exclusion systématique du concours, de même que la perte de tout droit à l'attribution du prix délivré dans le cadre de celui-ci.

14. Modification du règlement du concours

L'AUF se réserve le droit d'apporter les changements nécessaires aux bases juridiques du concours pour le mener à bien. Elle se réserve, en outre, le droit de le proroger, de l'écourter et/ou de l'annuler en cas de force majeure susceptible d'empêcher de mener le concours à son terme selon les modalités du règlement.

Les réclamations relatives à tout problème ou événement en lien avec le présent concours de création du logo ne sont recevables que dans une période d'un mois maximum après la fin du concours.

15. Droits de propriété intellectuelle

En participant à ce concours, le lauréat cède expressément à l'AUF tous les droits de propriété intellectuelle concernant le logo. L'AUF se réserve le droit de modifier le logo gagnant pour mieux répondre aux impératifs de la communication autour de son 60^{ème} anniversaire.

16. Protection des données

Conformément aux dispositions du règlement général pour la protection des données (RGPD) sur la protection des données à caractère personnel et aux règlements régissant son application, les participants consentent uniquement, sur les bases juridiques concernées, à l'utilisation de leurs données à caractère personnel dans le cadre de communications ayant trait au concours de création du logo du 60^{ème} de l'AUF.

17. Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies via des formulaires d'inscription à des services de l'AUF sont à usage exclusif de l'Agence. Ces informations sont utilisées pour vous permettre d'accéder à ces services, et uniquement à cette fin. L'AUF s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données ainsi collectées. Ces données ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'utilisation détournée ou d'un acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes concernées. Conformément au règlement général pour la protection des données (RGPD), vous avez un droit d'accès, de modification et d'opposition sur vos données personnelles enregistrées sur le site de l'AUF.

Adresse contact : communication@auf.org